

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 Septembre, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 01 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, BOUCARD David, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, BORDIER Frédérique, VIMBER Jean-François, DEBUE Sandra, KIEFFER Christian, PAJOT Ophélie, PANAZOL Jeannot et AVELLANEDA Jean-Raymond.

Absents : Mmes JOSEFOWITZ Virginie, GUIGNARD Christelle et Mr CONSTANT Simon.

Procurations :

Secrétaire de séance : Mr VIMBER Jean-François

ORDRE DU JOUR

- Réalisation d'une fresque murale au centre-bourg : devis supplémentaires
- Durées et tarifs des concessions au sein du cimetière communal
- Attribution d'une subvention au profil du collège Arnaut Daniel – 24600 RIBERAC pour l'organisation d'une semaine en école de voile en Bretagne
- Panneau d'affichage : création d'un entourage en pierre de taille – devis pour fourniture
- Signature devis (Avenant 2) de l'entreprise GEI Grange Neuve et Validation du paiement de la facture avec ajout du précâblage du coffret électrique cuisine
- Adressage : correction d'une dénomination déjà existante et création de nouveaux noms de rues
- Adressage : divers achats supplémentaires
- Renouvellement du contrat de mission temporaire de l'agent d'entretien (adjoint technique territorial)
- Tarifs de location des salles de la mairie et du dojo municipal
- Lotissement du Pontis : vente d'une parcelle
- Nomination d'un référent M.I.G. (Mission d'intérêt Général) pour le S.N.U. (Service National Universel)
- Eglise : installation de blocs de sécurité « secours »
- Convention antiparasitaire
- Réalisation de diagnostics immobiliers par la SAS APG
- Solde du versement de la subvention à l'A.C.A.V. suite à la vente de bons d'achats
- Paiements des droits SACEM et SPRE
- Achat d'une poignée de stabilisateur vidéo
- Comité d'Animation et de divertissement de Verteillac (C.A.D.V.) : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du concert de Douchapt Blues
- Travaux relatifs à l'installation du panneau d'affichage numérique
- Organisation d'un repas de fin d'année au profit du personnel communal
- Achats de fournitures pour les cours d'anglais

N° 01-2021-09

Objet : Réalisation d'une fresque murale au centre-bourg : devis supplémentaires

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Marie GUICHARD, 3^{ème} adjointe et en charge de l'urbanisme, pour aborder ce point.

Elle rappelle les termes de la délibération n°09-2021-05 retenant l'entreprise I.P.P.R. Rougier comme prestataire exclusif, pour les travaux de préparation de la façade et donne lecture de devis supplémentaires :

*1^{er} devis : devis complémentaire transmis par I.P.P.R. Rougier – 24, bis rue Georges Campagnac – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES – relatif à l'imperméabilisation du mur pour un montant de 475.94 € H.T. soit 571.13 € T.T.C.,

*2^{ème} devis : devis établi par A.D.E.C. - Adrien de Constantin – rue du Four – 30 610 LOGRIAN, artiste plasticien (retenu par le vote de la population) et relatif à la réalisation de la fresque sur le thème des oies, pour un montant de 4 000.00 €, T.V.A. non applicable.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-valide les deux propositions énoncées ci-dessus pour des montants respectifs de 571.13 € T.T.C. et 4 000.00 €, T.V.A. non applicable.

-autorise Monsieur le Maire à signer lesdits devis.

N° 02-2021-09

Objet : Durées et tarifs des concessions au sein du cimetière communal

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian KIEFFER, conseiller municipal en charge de la législation funéraire, pour présenter ce point.

Celui-ci rappelle les termes de la délibération 01-2021-07 du 07 juillet dernier relatifs à l'instauration d'un règlement pour le cimetière communal.

Il précise également qu'il est nécessaire de revoir la durée et les tarifs des concessions et propose la réorganisation suivante :

Concession trentenaire au tarif de 30.00 € le m²

Concession perpétuelle au tarif de 90.00 € le m²

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-valide la mise en place de concessions trentenaires et perpétuelles au sein du cimetière communal,

-valide les tarifs des concessions énoncés ci-dessus.

N° 03-2021-09

Objet : Attribution d'une subvention au profit du collègue Arnaut Daniel – 24 600 RIBERAC pour l'organisation d'une semaine en école de voile en Bretagne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la section SEGPA du collège Arnaut Daniel de Ribérac souhaite organiser, pour les élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème}, un voyage scolaire en Bretagne, pour le printemps 2022 via le programme « Les jeunes d'à bord ! » de l'école de voile des Glénans.

Il précise qu'une élève de 5^{ème} domiciliée sur la commune de VERTEILLAC est concernée par cette session voile et qu'il est nécessaire de l'aider à mener à bien ce projet.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention à accorder.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),
-décide d'attribuer une subvention de 50.00 € au collège Arnaut Daniel – 24 600 RIBERAC,
-dit que le versement de cette subvention sera réalisé sur la présentation de justificatifs.

N° 04-2021-09

Objet : Panneau d'affichage : création d'un entourage en pierres de taille - devis pour fourniture

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un entourage en pierres de taille pour le poteau du panneau d'affichage situé au centre-bourg.

Il donne lecture du devis, qu'il a reçu de la SARL CONSTANT et Fils – Aux Carrières – 24 310 PAUSSAC ET SAINT-VIVIEN, concernant la fourniture de différentes pierres de taille pour un montant de 247.50 € H.T. soit 297.00 € T.T.C. et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-valide la proposition de la SARL CONSTANT et Fils pour un montant de 247.50 € H.T. soit 297.00 € T.T.C.,
-autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N°05-2021-09

Objet : Signature devis (Avenant 2) de l'entreprise GEI Grange Neuve et Validation du paiement de la facture avec ajout du précâblage du coffret électrique cuisine

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que, dans le cadre du Marché Public « Reconstruction des sanitaires au camping municipal », il n'avait pas été délibéré le devis D21034, Avenant 2, d'un montant de **952.82 € H.T** soit **1 140,00 € T.T.C** de l'entreprise « EURL GEI GRANGE NEUVE », lot 5 du Marché.

Monsieur le Maire précise également qu'il a été nécessaire de procéder à un précâblage du coffret électrique cuisine avec les protections adéquates suivant la description du gérant, pour un montant de **475.74 € H.T.**

Le montant total de la facture relative au renforcement de l'alimentation cuisine et de la pose prise en façade s'élève donc à un montant de **1 428.56 € H.T**, soit **1714.27 € T.T.C.**

Il demande à l'assemblée délibérante de valider le devis D21034, Avenant 2, de l'entreprise GEI GRANGE NEUVE et de valider le montant total de la facture comprenant l'ajout du précâblage du coffret électrique cuisine pour un montant de **1 428.56 € H.T**, soit **1 714.27 € T.T.C.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **valide** le devis D21034 pour un montant de 952.82 € HT soit 1 140,00 € T.T.C,
- **autorise** le paiement de la facture comprenant l'ajout du précâblage du coffret électrique cuisine pour un montant de **1 428.56 € H.T**, soit **1 714.27 € T.T.C.**

N° 06-2021-09

Objet : Adressage : correction d'une dénomination déjà existante et création de nouveaux noms de rues

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la correction orthographique de la Route Eugène Leroy afin que celle-ci soit mentionnée Route Eugène Le Roy en référence à l'écrivain périgourdin.

Il précise également qu'il faut procéder, suite à des oublis, à deux nouvelles créations de rues et propose les noms suivants :

- *Chemin du Canet,
- *Allée de la Meyfrenie.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-valide les dénominations suivantes :

- *Route Eugène Le Roy,
- *Chemin du Canet,
- *Allée de la Meyfrenie.

N° 07-2021-09

Objet : Adressage : divers achats supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de nouveaux panneaux de rues «laqués avec bords pliés alu» auprès de l'Entreprise SERI – 8, rue Charles de COULOMB – 33 600 PESSAC.

Il précise, qu'il souhaite également commander à cette entreprise, des panonceaux d'affichage pouvant être installés aux abords des lieux publics (parcs...).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de pouvoir engager des dépenses supplémentaires à hauteur de 300.00 € H.T. auprès de l'Entreprise SERI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses supplémentaires à hauteur de 300.00 € H.T. auprès de l'Entreprise SERI,
-autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ces dossiers.

N° 08-2021-09

Objet : Renouvellement du contrat de mission temporaire de l'agent d'entretien (adjoint technique territorial)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que le contrat initial de mission temporaire, d'une durée d'un an, de Madame Virginie KEROUREDAN, agent d'entretien, est arrivé à son terme le 06 septembre 2021 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Il propose une reconduction du contrat de cet adjoint technique selon les conditions suivantes :

*renouvellement en mission temporaire, via le Centre de Gestion de la Dordogne (C.D.G.24), pour une durée d'un an, soit du 07/09/2021 au 06/09/2022, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

*rémunération sur la base de l'indice brut 354 majoré 332,

*congés pris par l'agent et gérés par la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-valide le renouvellement du contrat de mission temporaire de Madame Virginie KEROUREDAN aux conditions énumérées ci-dessus,
-s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au C.D.G.24,
-dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

N° 09-2021-09

Objet : Tarifs de location des salles de la mairie et du dojo municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs activités sportives ou autres (yoga...) vont se dérouler pendant l'année 2021-2022 dans les salles de la mairie ainsi qu'au dojo municipal.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir fixer un tarif de location pour ces lieux tout en précisant qu'il faut prendre en compte le nombre de fois que ces salles seront occupées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
au regard des éléments connus,

-décide de fixer les tarifs de location comme suit :

*salles de la mairie : 15.00 € par mois,

*dojo : 40.00 € par mois.

N° 10-2021-09

Objet : Lotissement du Pontis : vente d'une parcelle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'achat pour un terrain viabilisé du Lotissement du Pontis et précise qu'il s'agit de la parcelle suivante :

-parcelle n°3 d'une superficie de 988 m² et de références cadastrales AB 106.

Il rappelle que le prix de vente de cette parcelle est fixé à 12,80 € /m² T.T.C. et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-autorise la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus,
-charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

N° 11-2021-09

Objet : Nomination d'un référent M.I.G. (Mission d'Intérêt Général) pour le S.N.U. (Service National Universel)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que dans le cadre du Service National Universel (S.N.U.), la Commune de Verteillac peut devenir partie prenante de cet engagement en proposant aux deux jeunes volontaires, âgés de 15 à 17 ans, une mission d'intérêt général au sein de la collectivité, dans des champs d'activités très variés (solidarité de proximité, culture, sports, citoyenneté, protection de l'environnement...)

Monsieur le Maire propose donc de nommer un référent M.I.G. afin d'accompagner au mieux, ces deux résidents, dans leur engagement civique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-nomme Monsieur Jean-Raymond AVELLANEDA comme référent M.I.G. pour le S.N.U.

N° 12-2021-09

Objet : Eglise : installation de blocs de sécurité «secours»

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Raymond AVELLANEDA, conseiller municipal en charge de la sécurité, pour présenter ce point.

Celui-ci précise au Conseil municipal, qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes au sein de l'Eglise de Verteillac et qu'il est particulièrement urgent de mettre en place des blocs de secours afin d'assurer la protection des usagers.

Il donne donc lecture du devis qu'il a reçu de la SARL Ambiance Led – 23, rue des moissons – 16 410 GARAT comprenant l'installation de deux blocs de secours pour un montant de 350.00 € H.T. soit 420.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-valide la proposition de la SARL Ambiance Led pour un montant de 350.00 € H.T. soit 420.00 € T.T.C.,
-autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N°13-2021-09

Objet : Convention antiparasitaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la Commune de Verteillac, à la possibilité comme les années précédentes, de souscrire une convention antiparasitaire avec l'entreprise Vincent REYNIER – Les Braudies - 24 800 SAINT PIERRE DE COLE, afin de faire face aux problèmes de nuisibles (taupes, rats, blattes, guêpes, frelons, puces...).

Il précise que la signature de ce contrat impose le versement d'une cotisation annuelle, somme forfaitaire établie sur les bases suivantes :

-0.25 € T.T.C. x 658 habitants,

-0.15 € T.T.C. x 1 844 hectares de superficie.

Monsieur le Maire stipule enfin, qu'en signant cette convention d'entretien, la Commune de Verteillac bénéficiera des tarifs préférentiels ci-après :

- pour la commune : facturation des produits uniquement,
- pour les administrés : facturation des produits, de la main d'œuvre au tarif horaire de 25.00 € T.T.C., pas de facturation de frais de déplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
-**s'engage** à verser une cotisation annuelle d'un montant de 441.10 € T.T.C. à l'entreprise Vincent REYNIER.

N° 14-2021-09

Objet : Réalisation de diagnostics immobiliers par la SAS APG

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal, que pour pouvoir relouer les bureaux installés dans l'appartement communal situé 20, rue Camille MERLAUD, il est obligatoire de réaliser les diagnostics suivants :

- *état des risques et pollutions,
- *plan d'exposition au bruit,
- *amiante,
- *DPE (Diagnostic de performance énergétique).

Il donne lecture du devis qu'il a reçu de la SAS APG – 200, avenue Winston Churchill – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES qui s'élève à un montant de **154.17 € H.T. soit 185.00 € T.T.C.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**valide** la proposition de la SAS APG – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES pour un montant de **154.17 € H.T. soit 185.00 € T.T.C.**,
-**autorise** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N° 15-2021-09

Objet : Solde du versement de la subvention à l'A.C.A.V. suite à la vente de bons d'achats

Monsieur le Maire rappelle la délibération 34-2021-01 du 28 janvier 2021, relative à l'attribution d'une subvention de 5 000.00 euros au profit de l'Association des Commerçants et Artisans du Verteillacois, suite à la vente de divers bons d'achats.

Il précise qu'un premier versement de **3 160.00 €** a déjà été effectué auprès de l'A.C.A.V. et que l'opération « soutien aux commerçants » étant désormais terminée, il est nécessaire de procéder au paiement du solde restant soit **1 840.00 €**.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de la dernière partie de la subvention attribuée à l'A.C.A.V. soit 1 840.00 €.

N° 16-2021-09

Objet : Paiements des droits SACEM et SPRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Verteillac, en tant qu'organisatrice d'évènements festifs, doit s'acquitter du paiement des droits SACEM et SPRE. La répartition entre les deux s'organismes s'articule de la manière suivante :

*un coût total de **165.63 € H.T.** soit **190.47 € T.T.C.** pour une souscription d'un an auprès de la SPRE,

*un coût total de **540.03 € H.T.** soit **599.97 € T.T.C.** pour un contrat d'un an auprès de la SACEM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-autorise le paiement des sommes énoncées ci-dessus au profit de la SACEM et de la SPRE.

N° 17-2021-09

Objet : Achat d'une poignée de stabilisateur vidéo

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien BLOYS, 4^{ème} adjoint, en charge de la communication, pour présenter ce point.

Celui-ci précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de s'équiper d'un stabilisateur vidéo afin de pouvoir poster des films de qualité sur les différents sites ou réseaux sociaux liés à la Commune de Verteillac.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant maximal de la dépense à engager.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
-valide l'achat d'une poignée de stabilisateur vidéo pour un montant maximal de **150.00 € H.T.** .

N° 18-2021-09

Objet : Comité d'Animation et de Divertissement de Verteillac (C.A.D.V.) : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du concert de Douchapt Blues

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité d'Animation et de Divertissement de Verteillac (C.A.D.V.) organise en collaboration avec la Commune, une soirée exceptionnelle pour la venue de Douchapt Blues sur Verteillac le 18 septembre prochain.

Il précise que la réalisation d'un tel concert, de surcroît gratuit, entraîne des frais de logistiques conséquents pour l'association et qu'il souhaite attribuer une subvention exceptionnelle au C.A.D.V.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien se prononcer ce point.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),
-décide d'attribuer la somme de **500.00 €** au titre d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation et de Divertissement de Verteillac (C.A.D.V.),
-dit que cette somme sera allouée au budget principal.

N° 19-2021-09

Objet : Travaux relatifs à l'installation du panneau d'affichage numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des différents travaux en amont de l'installation d'un panneau d'affichage au centre-bourg.

Il présente divers chiffrages relatifs à ces aménagements et demande à l'Assemblée de se prononcer :

*demande de raccordement pour l'alimentation électrique du panneau par Enedis pour un montant de **1 264.18 € H.T.** soit **1 517.02 € T.T.C.**,

*réalisation et installation de 2 deux massifs bétons par SAS Rénovation LAGUILLON – 461, impasse Croix de Sabouroux 24320 SAINT-PAUL-LIZONNE pour un montant de **1 400.00 € H.T.** soit **1 680.00 € T.T.C.**,

*fourniture de 3 potelets de protection avec laquage compris par SIGNALISATION 24 - 8, rue Clément Ader – 24 750 BOULAZAC ISLE MANOIRE pour un montant de **556.75 € H.T.** soit **668.10 € T.T.C.**.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
-**autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses énumérées ci-dessus d'un montant global de **3 220.93 € H.T.** soit **3 865.12 € T.T.C.**,
-**autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits devis et tout autre document relatif à cette opération.

N° 20-2021-09

Objet : Organisation d'un repas de fin d'année au profit du personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite que la Commune de Verteillac puisse ouvrir à ses 6 agents communaux ainsi qu'à leurs conjoints respectifs (soit 12 personnes au total) un repas de fin d'année.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant de la dépense à engager afin d'organiser ce dîner.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**valide** l'organisation d'un repas de fin d'année au profit des agents communaux et de leurs conjoints pour un montant maximal de **720.00 € T.T.C.**,
-**dit** que cette dépense sera inscrite au budget principal.

N° 21-2021-09

Objet : Achats de fournitures pour les cours d'anglais

Monsieur le Maire, accompagné de Madame Ophélie PAJOT, conseillère municipale en charge des affaires scolaires, informe le Conseil municipal que des cours d'anglais vont pouvoir être dispensés aux élèves de l'école primaire de Verteillac ainsi qu'aux enfants fréquentant la

MAM de Verteillac grâce une collaboration entre la municipalité, l'école et des enseignants bénévoles britanniques.

Il propose ainsi que la Commune de Verteillac prenne en charge le coût des fournitures pédagogiques (kits enseignants et élèves) nécessaires pour la pratique de cet enseignement pour un montant total maximal de **600.00 € H.T.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-valide l'achat de kits pédagogiques au profit des enseignants et des élèves pour un montant total maximal de 600.00 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 09 SEPTEMBRE
2021

N°01-2021-09

REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE AU CENTRE-BOURG :
DEVIS SUPPLEMENTAIRES

N° 02-2021-09

DUREE ET TARIFS DES CONCESSIONS AU SEIN DU CIMETIERE
COMMUNAL

N° 03-2021-09

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU COLLEGE
ARNAULT DANIEL - 24600 RIBERAC POUR L'ORGANISATION D'UNE
SEMAINE EN ECOLE DE VOILE EN BRETAGNE

N° 04-2021-09

PANNEAU D'AFFICHAGE : CREATION D'UN ENTOURAGE EN PIERRE
DE TAILLE – DEVIS POUR FOURNITURE

N° 05-2021-09

SIGNATURE DEVIS (AVENANT 2) DE L'ENTREPRISE GEI GRANGE
NEUVE ET VALIDATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE AVEC
AJOUT DU PRECABLAGE DU COFFRET ELECTRIQUE CUISINE

N° 06-2021-09

ADRESSAGE : CORRECTION D'UNE DENOMINATION DEJA
EXISTANTE ET CREATION DE NOUVEAUX NOMS DE RUES

N° 07-2021-09

ADRESSAGE : DIVERS ACHATS SUPPLEMENTAIRES

N° 08-2021-09

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MISSION TEMPORAIRE DE L'AGENT D'ENTRETIEN (ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL)

N° 09-2021-09

TARIF DE LOCATION DES SALLES DE LA MAIRIE ET DU DOJO MUNICIPAL

N°10-2021-09

LOTISSEMENT DU PONTIS : VENTE D'UNE PARCELLE

N°11-2021-09

NOMINATION D'UN REFERENT M.I.G. (MISSION D'INTERET GENERAL) POUR LE S.N.U. (SERVICE NATIONAL UNIVERSEL)

N°12-2021-09

EGLISE : INSTALLATION DE BLOCS DE SECURITE « SECOURS »

N°13-2021-09

CONVENTION ANTIPARASITAIRE

N°14-2021-09

REALISATION DU DIAGNOSTICS IMMOBILIERS PAR LA SAS APG

N°15-2021-09

SOLDE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'A.C.A.V. SUITE A LA VENTE DE BONS D'ACHATS

N°16-2021-09

PAIEMENTS DES DROITS SACEM ET SPRE

N°17-2021-09

ACHAT D'UNE POIGNEE DE STABILISATEUR VIDEO

N°18-2021-09

COMITE D'ANIMATION ET DE DIVERTISSEMENT : ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU
CONCERT DE DOUCHAPT BLUES

N°19-2021-09

TRAVAUX RELATIFS A L'INSTALLATION DU PANNEAU
D'AFFICHAGE NUMERIQUE

N°20-2021-09

ORGANISATION D'UN REPAS DE FIN D'ANNEE AU PROFIT DU
PERSONNEL COMMUNAL

N°21-2021-09

ACHATS DE FOURNITURES POUR LES COURS D'ANGLAIS

SUIVENT LES SIGNATURES